

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
LE LÉGENDAIRE MARCHÉ DE NOËL DE LA MAISON TRESTLER
Samedi 7 et Dimanche 8 novembre 2020 - de 10 h à 16 h

Ce formulaire sera acheminé aux membres du Comité de Sélection.
Les réponses positives ou négatives seront envoyées le plus tôt possible.
Ne pas envoyer de chèque.

Nom – Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

@: _____ ☎ : _____

Description des produits proposés (**joindre des photos**) :

COÛT TOTAL PAR EXPOSANT POUR LES 2 JOURS

À L'INTÉRIEUR

Espace à respecter en façade 6' ou 8'

- Table de 6'** 1 ou 2 chaises = **170 \$**
Ou j'apporte ma table présentoirs chaise (maximum 2)
- Table de 8'** 1 ou 2 chaises = **200 \$**
Ou j'apporte ma table présentoirs chaise (maximum 2)
- Espace de 8' avec table de 6'** 1 ou 2 chaises = **200 \$**
Ou j'apporte ma table présentoirs chaise (maximum 2)

Certains emplacements peuvent autoriser un ajout sur le côté, ou un rebord de fenêtre.
Il faudra prévoir **ajouter 30 \$** au prix de la table.

À L'EXTÉRIEUR

- Tente 10' x 10'**: Table de 6' Table de 8' 1 ou 2 chaises = **180 \$**
Ou j'apporte ma tente ma table ma chaise (maximum 2)

PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE

Selon nos disponibilités :

- Max. 15 amp = **50 \$**
- Plus de 15 amp (max. 30 amp) = **70 \$**

Le respect de l'ampérage sera contrôlé.

Prévoir vos rallonges entre 50' et 100'. *Chauffage d'appoint NON PERMIS*

PERMIS ET ASSURANCES

Je détiens les documents suivants :

- MAPAQ
- RACJ
- ASSURANCE

VENTES PAR CARTE

- Je possède un terminal
- Je désire prendre le service de paiement de la Maison Trestler = ~~15 \$~~

Pour le remboursement à l'exposant, libeller le chèque à l'ordre de :

Si votre dossier est retenu : le respect des articles présentés est requis. Un article non mentionné pourrait être refusé. Pour le partage d'une table avec un autre artisan, celui-ci doit également soumettre son dossier et être accepté.

Nous vous ferons parvenir par courriel une facture que nous vous demandons de bien vouloir régler afin de confirmer votre participation.

Coût total de l'exposant : _____

Je certifie avoir pris connaissance des règlements du Marché de Noël de la Maison Trestler, et m'engage à les respecter si je suis accepté.

Date : _____ **Signature de l'exposant** : _____

Légendaire Marché de Noël de la Maison Trestler

« Règlements »

Samedi 7 novembre et dimanche 8 novembre 2020
Ouverture au public de 10 h à 16 h

1. **Installation des kiosques :**

- . Nous vous préviendrons du jour et heure de votre installation. Le montage et le démontage des kiosques doivent se faire en-dehors des heures du marché.
- . Tous les kiosques devront obligatoirement être prêts avant l'heure d'ouverture du marché, afin de pouvoir recevoir le public.
- . Déchargement du matériel de votre véhicule à la porte de la Maison Trestler.
- . Stationnement de votre véhicule (Gare ou église Ste-Trinité) afin de laisser les places aux visiteurs

Aucun déchargement ne sera possible après 9 h (la rue sera fermée)

2. **Démontage des kiosques : Dimanche 8 novembre de 16 h à 17 h.** Il est interdit de démonter votre kiosque avant la fermeture le dimanche à 16 h. Le manquement à cette règle entraînera l'exclusion de l'exposant lors des prochains événements.

3. Le Comité de sélection se réserve le droit de choisir l'emplacement de chaque artisan. Aucun changement ne pourra être effectué.

4. **Publicité :** elle sera faite par les organisateurs de la Maison Trestler et vous recevrez une invitation par courriel que vous pourrez partager avec les membres de votre réseau. Vous autorisez la Maison Trestler à utiliser les photos prises lors de l'événement à des fins promotionnelles.

5. Une musique d'ambiance sera diffusée pendant la durée de l'événement, on ne peut ajouter des éléments musicaux ou des effets sonores à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

6. Les animaux sont strictement défendus.

7. Le respect des lieux est indispensable Il ne sera pas possible de déplacer, d'enlever ou de remplacer des tableaux, des rideaux ou autres éléments de décor de la maison. Ne pas coller, clouer ou percer les murs de la maison. L'exposant s'engage à remettre son espace dans le même état qu'au moment de son arrivé.

8. Les bougies à piles sont acceptées. Les chandeliers sont acceptés sous forme de décor seulement, sans être allumés. Il est défendu de mettre tout objet sur les manteaux de cheminées ainsi que sur les bordures de style Tudor de la galerie Antoine-Aimé Dorion.

9. **Tirage :** Un cadeau (selon votre discrétion sera à remettre à un responsable de la maison dès votre arrivée). Il ne devra pas être emballé. Les certificats-cadeaux ne sont pas acceptés. **Les tirages seront faits après l'événement.**

10. Procédure pour les paiements par carte de crédit Visa, Mastercard et interac : Les marchands ne possédant pas de terminal pourront diriger leurs clients vers le bureau de la Maison Trestler afin de régler leurs achats.

Pour ce service, des frais non remboursables de **15 \$** (pour les 2 jours) sont demandés à chaque exposant.
Remboursement aux marchands : Celui-ci sera effectué après 16 h le dimanche 8 novembre 2020. Il faudra nous préciser sur le formulaire d'inscription à quel nom le chèque devra être libellé.

11. Aide-mémoire :

- . Pour la sécurité de tous, nous exigeons un dégagement obligatoire entre chacune des tables.
- . Vous devez apporter votre lunch, collations, breuvages et autres, pour les deux journées (la Maison Trestler n'offre pas de service de restauration).
- . Vous devez fournir vos nappes et décorations.
- . Le matériel non exposé ou non destiné à la vente doit être entreposé sous votre table.
- . Vous devez être autonome, car aucun entreposage n'est possible.
- . Vous vous engagez à assurer une présence à votre kiosque en tout temps durant la tenue de l'événement.

12. Responsabilité / assurances

- . La Maison Trestler se dégage de toutes responsabilités à l'égard des objets, œuvres ou produits vendus (assurance, feu, vol, perte, vandalisme). L'exposant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer ses biens et produits pendant la durée de l'événement.
- . Tous les exposants doivent détenir une assurance responsabilité civile garantissant les dommages qu'il peut causer durant l'événement, ainsi que par la vente de produits défectueux ou d'aliments périmés.
- . L'installation et la surveillance des tables sont assurées par les exposants.
- . Vous êtes responsable d'afficher les permis requis (Mapaq, RACJ, etc.)
- . La Maison Trestler est protégée par un système d'alarme relié à une centrale, et nous avons une surveillance la nuit de samedi à dimanche
- . La Maison Trestler n'est pas responsable si des kiosques offrent des articles similaires ou identiques aux vôtres.

Modes de paiement :

Vous pouvez faire votre paiement par téléphone au 450 455-6290 par Visa ou Mastercard.

Ou par la poste (**pas de chèque postdaté**)

au nom de la Maison Trestler 85, chemin de la Commune Vaudreuil-Dorion Qc. J7V 2C3

<p>Aucun remboursement en cas d'annulation de la part de l'exposant.</p>

L'artisan s'engage par sa signature à respecter les ententes du contrat ainsi que les modalités de paiement.

Date : _____ Signature de l'artisan _____